

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 27 octobre 2020

Conseillers absents excusés : A. Criado, Y. Pradel

Secrétaire de séance : N. Fauré.

Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques

Lors de la séance du 10 octobre 2016, le précédent conseil municipal avait délibéré pour la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire de la commune afin d'assurer la sécurité des personnes. La condition de prise en charge étant le signalement en mairie qui fait appel à un prestataire de service. En 2020, la société « Arbres et forêts services » est intervenue 3 fois pour 120 € TTC par intervention. Les interventions comprennent l'enlèvement à ras du sol, sur une maison et à la cime d'un arbre. Proposition de renouveler cette procédure. Approbation à l'unanimité des conseillers.

Attribution d'un nom au groupe scolaire

C. Lafon retrace l'historique du groupe scolaire : En novembre 1954, la mairie achète 85 m² de terrain pour 30 000 francs (4 573 €) à Marius IZAR. En 1957, achat de 38 m² de terrain pour 35 000 francs (5 335 €) à Marius AGAR. En juin 1959, donation de 57 m² de terrain par François IZAR. Ces terrains ont permis l'agrandissement de la cantine et la création de 2 classes à l'étage. Les bâtiments ayant permis l'agrandissement de l'école en 2019 sont les locaux de l'ancienne boulangerie. Marius IZAR était le boulanger du village qui montra une grande générosité pendant la seconde guerre mondiale en offrant des tickets de rationnement aux personnes dans le besoin. C. Lafon propose de donner son nom au groupe scolaire : « Groupe scolaire Marius IZAR ». Cette proposition a été validée en conseil d'école du 27 février 2020. Approbation à l'unanimité des conseillers.

Choix du fournisseur d'énergie pour 2021

Conformément à la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, le contrat aux tarifs réglementés de vente d'électricité prendra fin au 1^{er} janvier 2021. La municipalité doit signer un nouveau contrat en offre de marché avec le fournisseur de son choix avant cette date. Actuellement, la municipalité possède plusieurs abonnements pour les divers bâtiments : éclairage public pour 3 kVA, groupe scolaire pour 36 kVA, garderie pour 18 kVA, cabane de chasse pour 6 kVA, boulodrome pour 9 kVA, école maternelle pour 30 kVA, appartement rue des plumassières pour 36 kVA, terrain de tennis pour 6 kVA, vestiaires et stade pour 9 kVA, mairie pour 30 kVA. Il faudra revoir la puissance de certains abonnements qui paraissent trop élevés par rapport au besoin.

L'étude comparative est réalisée sur la base de la facture des bâtiments de la mairie pour les mois de janvier et février 2020. A partir de cette facture, une consommation annuelle est ainsi projetée à 5 518 € même si la consommation est plus élevée durant ces mois d'hiver. La proposition d'EDF s'élève à 5 519 €. Les autres offres du marché s'élèvent aux alentours de 6 500 €. L'argument de la qualité du service après-vente est avancé en faveur d'EDF. De plus, il sera toujours possible de changer ultérieurement. Proposition de choisir EDF pour 2021.

Approbation à l'unanimité des conseillers.

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 27 octobre 2020

Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à "Haute-Garonne Environnement"

Lors de la dernière séance, le conseil municipal a approuvé l'adhésion à Haute-Garonne Environnement. Il est nécessaire de nommer un représentant titulaire et un suppléant. R. Andouard se propose comme titulaire et M. Dehays comme suppléante.

Marché de plein vent, demande d'emplacement

Une entreprise de commercialisation de fruits et légumes en provenance de producteurs locaux demande l'autorisation pour installer son étale tous les vendredis de 15h à 19h15 à compter du 30 octobre 2020 sur la place de la mairie. Proposition d'autoriser ce marché. Approbation à l'unanimité des conseillers.

Devis de restauration d'un autel à l'église

Un autel en marbre de l'église nécessite une restauration. L'entreprise AD Pierres propose un devis pour un montant de 1 980 € TTC. Approbation à l'unanimité des conseillers.

Participation à l'opération "Brioches" de l'Unapei pour les personnes en situation de handicap mental

L'association Unapei organise une vente de brioches afin de récolter des fonds en faveur des personnes en situation de handicap intellectuel. Proposition de commander des brioches au nombre de 15 pour la cantine scolaire sous réserve d'un éventuel confinement. Approbation à l'unanimité des conseillers.

Délibération d'opposition au plan local d'urbanisme intercommunal

Le président de la communauté de commune n'est pas opposé au principe du plan local d'urbanisme intercommunale mais il estime que les services ne sont pas prêts pour s'engager dans une telle procédure pour l'instant. Proposition de s'opposer au transfert de la compétence d'élaboration des plans locaux d'urbanisme à la communauté de commune. Approbation à l'unanimité des conseillers.

Projet d'arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police routière du maire

Certains pouvoirs de police spéciale du maire sont transférés automatiquement au président de la communauté de communes. C. Lafon informe les conseillers de la prise d'un arrêté pour s'opposer au transfert de pouvoir de police concernant la voirie : police de la circulation et du stationnement et/ou la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi.

Classification des chemins communaux et ruraux

Présentation d'un atlas des chemins ruraux et communaux. L'inventaire de ces chemins a été réalisé lors du précédent mandat. Il n'appelle aucune remarque. Proposition d'adopter l'atlas en l'état. Approbation à l'unanimité des conseillers.

Proposition de mettre l'atlas sur le site internet de la mairie en précisant que certains chemins ruraux recensés ne sont pas praticables et ne doivent être considérés comme des chemins de randonnées.

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 27 octobre 2020

Vente d'une remorque des ateliers municipaux qui n'est plus utilisée

Les ateliers municipaux stockent une vieille remorque en mauvais état. Il est décidé de la vendre en l'état pour un montant de 500 € à Jérémy Cazeaux. Approbation à l'unanimité des conseillers.

Comptes rendus de réunions.

- Rencontre avec « ASF » du 6 octobre 2020 : La mairie a évoqué la situation des chemins de dessertes longeant l'A61 et l'A66 qui ne figurent pas au cadastre, considérant que la commune de Montesquieu-Lauragais est propriétaire suite aux rétrocessions effectuées à la fin des chantiers. Les ASF s'engagent à analyser ce dossier et à faire un retour à la mairie sur la procédure à mener pour rectifier cette anomalie.

- Terres du Lauragais – information ordures ménagères du 6 octobre 2020 : trois principes de collecte ont été comparés lors du précédent mandat : porte à porte, apport volontaire aux conteneurs (actuellement), apport volontaire aux bornes aériennes. Le précédent conseil communautaire avait adopté l'apport volontaire aux conteneurs. La commune aurait environ 10 points de collecte.

- Rencontre Nova France Energy – Panneaux photovoltaïques du 7 octobre 2020 : M. Guillaizo ne s'est pas présenté ni excusé.

- Expertise dégâts causés à M. Tucic par le pluvial communale du 8 octobre 2020 : En présence de l'expert assurance, du SMEA et de la mairie (C. Lafon et S. Gasc). Il n'y pas de nouveaux dégâts. Après 2 réunions, il était nécessaire de faire un point. La commune avait manifesté au SMEA et à M. Tucic son intention de dissocier cette affaire de l'étude globale du pluvial sur la commune. Le SMEA s'engage à réaliser un relevé topographique dès la semaine suivante. Ce relevé permettra d'édifier une solution technique et un chiffrage des travaux qui sera pris en charge par la commune.

- Formation alarme incendie et intrusion au groupe scolaire du 8 octobre 2020 : Cette formation dispensée aux personnels utilisateurs a été réalisée par l'entreprise L2E. Constat : Les 2 alarmes fonctionnent bien. L'alarme intrusion sera mise en service rapidement. Le code d'accès sera changé périodiquement. La solution technique du report du signal d'alarme sur un téléphone est à l'étude par L2E. La protection de la mairie a été aussi envisagé. Les solutions techniques sont à l'étude. Plusieurs entreprises seront sollicitées pour des devis.

- Conseil départemental- contrats de territoire du 8 octobre 2020 : la réunion a été annulée en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19.

- Point sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au centre de gestion le 9 octobre 2020. C. Lafon et N. Souloumiac ont assisté à une présentation de ce dispositif indemnitaire à mettre en place pour le régime indemnitaire des agents communaux. Le Centre de gestion engage l'étude de faisabilité pour un coût de l'étude de 600 € et doit donner une première analyse d'ici quinze jours. L'application dès l'année prochaine est fonction de la réunion du Comité Technique en fin d'année. Le Conseil municipal aura à se prononcer sur la simulation financière, notamment sur l'enveloppe allouée pour le régime indemnitaire équivalent à une prime. - Point sur l'enfouissement de déchets inertes à la Pépille du 9 octobre 2020 : présents : B. Larroche, S. Gasc et C. Lafon pour la mairie, F. Mathieu pour l'entreprise Cazal, C. Brunel pour le bureau d'étude environnemental Géo Plus Environnement, A. K. Benjebbar du secteur routier, M. Métifeu de la mairie de Nailloux et M. Enes de la DREAL. Points évoqués : les enfouissements s'étalent sur une période de 10 ans. En période de stockage, circulation de 20 camions/jour. Le lavage des chaussées est avancé mais cet élément ne figure pas au dossier. Sur

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 27 octobre 2020

le chantier d'extraction, l'entreprise Cazal prélève des échantillons des déchets qui sont contrôlés par un organisme indépendant. La DREAL ne contrôle pas en temps réel les dépôts. Elle intervient sur demande d'un particulier. Il est avancé que l'étude d'impact n'a pas relevé d'enjeu environnemental sur le site de la Pépille. Le représentant de la mairie de Nailloux demande s'il n'y aura que de la terre. Le représentant de Cazal indique que le dossier affiche les différents déchets inertes que contient la nomenclature réglementaire, mais qu'il s'agit essentiellement de terre. Dans le cas de ruissellement, l'entreprise Cazal s'engage à entretenir les fossés en aval. La position de la commune pourra être revue lors d'un nouveau dépôt du dossier auprès de la DREAL.

- Conseil syndical SMEA du 12 octobre 2020 : le compte-rendu sera envoyé dès réception.

- Exercice « Plan Particulier de Mise en Sûreté » PPMS intrusion-attentat à l'école du 13 octobre 2020 : l'exercice s'est parfaitement déroulé en présence de la mairie (S. Gasc) et de la Gendarmerie. L'exercice a permis de noter des améliorations : le signal audio n'est pas entendu en tout point, vérifier la fermeture des portes à clés, étudier la possibilité de déclencher l'alerte de plusieurs endroits.

- Rencontre avec le secteur routier de Villefranche le 13 octobre :

Cette réunion annuelle est l'occasion de faire le point sur les aménagements routiers.

Dans le cadre des amendes de Police : point 1 : aménagement d'un plateau au Moulin d'En Haut, projet modifié, en cours devis établi ; point 2: aménagement de chicanes côte d'En Serny, projet modifié, en cours devis établi. Pour ces 2 points, rencontre technique avec l'entreprise et le secteur routier à organiser ; point 3 : Création du parking de la mairie. Cet aménagement est éligible avec une subvention pouvant s'élever à 40% du coût global. La demande a été faite et remise en mains propres.

Dossiers complémentaires abordés : point 4 : talus dégradé au-dessus du fossé route de Nailloux au lieu-dit « Trast ». Le secteur routier demande l'envoi d'un courrier avec photos ; point 5 : apporter une solution pour réguler le stationnement au niveau du virage de la route de Villenouvelle à l'écluse de Négra qui pose des problèmes de sécurité. Le secteur routier doit se rendre sur place pour analyser ce problème ; point 6 : trouver d'une solution technique pour modifier le croisement entre la départementale et le chemin communal de Goudet au niveau du rond-point provisoire à la station d'épuration.

- Hommage à Denis Galinier le 15 octobre 2020 : ancien conseiller et adjoint.

- Commission CCID du 16 octobre 2020 : Présentation des commissaires et buts de cette commission. Les mises à jour proposés par l'administration ont été validées. Le fichier des logements de la commune, à jour des montants de la taxe foncière, doit être complété avec le critères de la surface des logements pour pouvoir établir des comparaisons. Une demande d'aide a été faite auprès du service des impôts pour la procédure à suivre pour taxer les surfaces non déclarées.

Informations diverses :

- urbanisme : Tribunal administratif pour la DP de non opposition de la station d'épuration : le compte-rendu de l'audience du 9 octobre 2020 invoque une incompatibilité avec l'exercice d'une activité agricole sur ce terrain. L'avocat présent lors de l'audience a contesté l'analyse du rapporteur public. Il a envoyé une note en délibéré le 15 octobre 2020. Une nouvelle audience est programmée le 13 novembre 2020. Proposition de demander à l'avocat d'assister à cette audience. Accord de l'assemblée.

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 27 octobre 2020

- L'installation d'un extracteur d'air à la cantine a été réalisée durant les vacances de la Toussaint. L'entreprise propose l'achat d'un deuxième jeu de gicleur pour le lave-vaisselle pour permettre un nettoyage régulier, pour un montant de 200 €. Elle a également proposé une solution technique pour la mise en place d'un bac de récupération des graisses conformément à la demande du SMEA lors d'un contrôle.
- L'entreprise « Métallerie du Fort » propose un devis pour un montant de 570 € : 120 € pour une traverse pour le parking à vélo et 450 € pour une passerelle permettant la circulation de la machine de nettoyage entre les différents niveaux de la salle des fêtes. Le bon de commande a été passé.
- La société ACP spécialisée dans le traitement des nuisances des pigeons propose une intervention sur un bâtiment privé de la Grande Rue pour un montant d'environ 7 000 €. Elle précise que cette solution technique ne fera que repousser le problème ailleurs. La meilleure solution est la création d'un pigeonnier permettant la régulation de la population par le prélèvement des œufs.
- Modification de la composition des commissions communales : contrôle des élections : M-F. Blind titulaire et R. Mahcer suppléant. Plan communal de sauvegarde : N. Fauré passe à la cellule communication.
- Location appartement rue des plumassières : gestion de la location par la bourse de l'immobilier à Villefranche de Lauragais. Loyer : 380 € ; Honoraires location : 10% du loyer annuel soit 456 € ; Honoraires gestion : 10% du loyer annuel soit 456 € ; Soit un global de frais mairie de 20% ; DPE : consommation conventionnelle : classe D ; DPE : émission classe : B ; Superficie : 47,66 m² plus utilisable : 41,79 m² ; Locataire : Mme Carla SALIETI.
- Terres du Lauragais : mise en place d'un système d'information géographique (SIG).
- Groupe scolaire : la directrice signale un bruit inhabituel au niveau du monte-charge. Ce signalement sera vérifié. Dans le cas où le bruit inhabituel est confirmé, le service maintenance sera contacté.
- Arrêté de catastrophe naturelle : le 24 février 2020, une demande de reconnaissance pour catastrophe naturelle pour le phénomène « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » pour l'année 2019 a été faite auprès de la préfecture par la mairie. Cette demande n'a pas été suivie de réponse. Plusieurs communes du Lauragais sont dans la même situation. Aussi, en date du 29 septembre 2020, certains maires, dont C. Lafon, ont adressé un courrier commun à la préfecture pour demander un courrier de confirmation sur le rejet par arrêté interministériel du 28 juillet 2020 publié au Journal Officiel du 3 septembre 2020.
- Croix du moulin d'en bas descellée : par mail en date du 6 octobre 2020, un administré informe la mairie que la croix du moulin d'en bas a été heurtée par un camion. P. Carrière indique que cet incident n'est pas récent. Le descellement léger ne présente pas un danger.
- Classement des abords du Canal du Midi : le Conseil d'État informe la commune par un courrier en date du 23 septembre 2020 sur la requête faite par la commune de Vias pour l'annulation du décret du 25 septembre 2017 du Premier ministre portant classement au titre des sites, des paysages du canal du midi. L'affaire est inscrite au rôle de la séance publique de jugement du 1^{er} octobre 2020. Les décisions sont rendues publiques dans un délai moyen de trois semaines après la séance.

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 27 octobre 2020

- Demande de prêt de la salle des fêtes : l'association Briqu'A Brass a fait une demande le 22 octobre 2020 pour disposer de la salle des fêtes pour organiser ses répétitions le dimanche de 16h à 19 h. L'autorisation a été donnée le 23 octobre 2020 sous couvert des nouvelles réglementations à venir.
- Stationnement rue des Plumassières : demande par mail en date du 19 octobre 2020 d'un administré pour interdire le stationnement sur une place au 22 rue des Plumassières durant 48 h pour l'installation d'un échafaudage afin de ne pas bloquer la circulation. Une réponse a été apportée le 19 octobre 2020 en demandant des précisions sur le jour pour établir l'interdiction de stationnement.
- Travaux du SDEHG : branchement d'une maison individuelle pour un administré.
- Réponse au courrier d'un administré: par mail en date du 28 septembre 2020, un administré a fait la demande de l'aide des agents communaux pour le nettoyage d'une partie de son terrain en invoquant que son terrain a servi avant son acquisition de décharge. La mairie a répondu par mail en date du 6 octobre 2020 suite à une consultation des conseillers municipaux. Un avis défavorable a été émis à cette demande avec les arguments suivants : les agents publics ne peuvent, par déontologie, intervenir dans le domaine privé. Une intervention de ce type aurait pour conséquence de créer un précédent qui compliquerait la gestion des futures et nombreuses demandes. De plus cela serait une concurrence déloyale par rapport aux entreprises qui peuvent assurer cette prestation.
- Assemblée générale de l'association des parents d'élèves (APE) du 21 septembre 2020 : le bilan financier affiche un bilan général de 3 342, 94 €. C. Lafon a demandé la composition du bureau pour la communiquer à E. Pouzac qui assure la communication avec les associations.
- Fonctionnement de l'accueil de loisirs (ALAE) : Un courrier d'information pour comportement incorrect a été envoyé à une famille. Un avertissement pour comportement incorrect et indiscipliné récurrent a été adressé à une autre famille.
- Communiqué de presse de la préfecture sur le Covid-19 en date du 24 octobre 2020 : extension du couvre-feu et les mêmes mesures s'appliquent sur tout le territoire de la Haute-Garonne sans distinction de zones différenciées.